

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, lequinze février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DUMAS, Maire.

M. CUENOT Jérôme qui a donné pouvoir à M. Sylvain DUMAS
M. DENIZOT Stéphane qui a donné pouvoir à Mme Céline GARNIER
M. Jean-Raphaël RIZZOLI, excusé
M^{me} Colette CHAMBRION, excusée
M. Pierre MARCAUD, excusé

1- Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Stéphane BONU est nommé secrétaire de séance.

2- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 janvier 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 11 janvier 2019.

3- PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Madame Céline GARNIER présente le compte administratif 2018. Le détail des comptes par chapitre est examiné par les conseillers.

<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>INVESTISSEMENT</u>	
DEPENSES	436 487,48 €	DEPENSES	179 223,46 €
RECETTES	441 318,72 €	RECETTES	124 572,07 €
RESULTAT 2018	4 831,24 €	RESULTAT 2018	54 651,39 €
REPORT 2017	151 707,54 €	REPORT 2017	75 144,06 €
A REPORTER SUR 2019	156 538,78 €	A REPORTER SUR 2019	20 492,67 €
		RESTES A REALISER EN RECETTES	35 360,52 €
		RESTE A REALISER EN DEPENSES	7 776,00 €

Le compte administratif 2018 sera voté lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

4- TELETRANSMISSION DES ACTES (délibération) :

Afin de permettre la dématérialisation des actes administratifs de la commune transmis au contrôle de légalité, il est nécessaire de recourir à une plateforme de télétransmission homologuée susceptible d'assurer l'identification et l'authentification de la collectivité, l'intégrité, la sécurité et la confidentialité des données.

Le Conseil municipal a, par sa délibération n°47-2013, autorisé la commune de FARGES-LES-CHALON à adhérer au GIP e-Bourgogne-Franche-Comté qui donne la possibilité de transmettre de façon dématérialisée les actes au contrôle de légalité.

La commune a établi une convention avec le Préfet de Saône et Loire pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité en date du 24 février 2017.

Le GIP e-bourgogne Franche-Comté déploie un nouveau dispositif de télétransmission, en remplacement de celui mentionné dans la convention initiale.

Il est donc nécessaire de passer un avenant à cette convention pour le changement d'opérateur exploitant le dispositif de transmission des actes par voie électronique.

Après délibération, les conseillers, à l'unanimité, autorisent M. le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

5- FRAIS DE DEPLACEMENT AGENT NON-TITULAIRE (délibération) :

Monsieur le Maire explique aux Conseillers que les agents titulaires de la commune bénéficient de remboursements pour les frais de déplacement pour préparation des examens, concours et formations au delà du forfait du CNFPT (délibérations 38-2013 du 06 septembre 2013 et 49-2017 du 6 octobre 2017). Les agents non-titulaires ne sont pas mentionnés dans ces décisions. Toutefois, ils peuvent être amenés à effectuer des formations pour acquérir et ou parfaire leurs connaissances.

Les conseillers, après délibération, décident que les agents titulaires et non titulaires (stagiaire, contractuel, service civique, CAE-CUI, contrat de réinsertion...) peuvent bénéficier de ces remboursements. Cette délibération remplace celles citées précédemment.

6- TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE LA MARE A LA CAILLE (délibération)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé d'engager des travaux de voirie destinés à aménager la rue de la Mare à la Caille.

Une publicité légale a été engagée le 28 décembre 2018, treize entreprises ont retiré des dossiers, étant précisé que la date limite de la remise des offres avait été fixée au 25 janvier 2019 à 15H00.

Sur les treize entreprises susvisées, sept entreprises ont remis une offre.

L'examen multicritère classe les propositions des entreprises dans l'ordre suivant :

- 1- EIFFAGE 2 – ROGER MARTIN 3- ROUGEOT 4- COLAS 5- GUINOT 6- EUROVIA
- 7- J-C BONNEFOY

L'offre de l'entreprise EIFFAGE étant la mieux disante mais également la moins disante, le Conseil Municipal, décide de confier les travaux à l'entreprise EIFFAGE et autorise M. le Maire à signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces annexes, pour un montant de 59 237,50 € HT (71 085,00 € TTC).

7- PROJET DE LOTISSEMENT « les Brenelles »

M. Sylvain DUMAS rappelle aux conseillers qu'une esquisse du futur lotissement situé vers le cimetière avait été présentée lors de la réunion du Conseil Municipal du 30 novembre dernier. Suite aux remarques faites par les conseillers lors de cette réunion et après concertation avec le GRAND CHALON, le lotisseur a établi un nouveau plan du lotissement. Celui-ci est présenté aux élus. Les futurs habitants accèderont au lotissement par la rue de la Grande Vigne, seulement, une parcelle sera desservie par la rue du Montet.

Le Service d'Appui Technique aux Communes du GRAND CHALON a été sollicité pour travailler à l'aménagement du carrefour pour l'accès de ce futur lotissement : une première réunion aura lieu le 19 février.

8- PAGE FACEBOOK COMMUNE

Monsieur Sylvain DUMAS propose aux élus que la commune crée une page FACEBOOK afin de renseigner les administrés et personnes extérieures des manifestations et informations

diverses en complément du site internet de la commune. Cela va permettre de toucher un plus grand nombre de personnes. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

9- CONVENTION ENTRE FREE et le SIGFFF (délibération)

M.le Maire fait part aux conseillers que le Syndicat de Gestion Forestière de FONTAINES et FARGES a décidé de signer une convention avec la société FREE MOBILE pour l'installation d'un pylône treillis, support de 6 antennes sur un terrain d'une surface de 96m², situé en forêt du Nainglet à côté du pylône Bouygues et de la station de pompage du GRAND CHALON.

Le massif pylône sera totalement enterré, ne dépassant pas du sol.

L'emprise est entourée d'une clôture grillagée de 1,5 m de hauteur avec porte d'accès.

Cette question ayant été débattue lors du comité syndical du 9 novembre 2018, le Conseil Municipal après en avoir délibéré (1 abstention, 2 contre, 6 pour), autorise le Président du Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de FONTAINES et FARGES Les CHALON à signer la convention avec la société FREE MOBILE, et à encaisser les loyers afférents à cette convention, d'un montant de 4000 € annuel, actualisable suivant les termes de la convention.

10-QUESTIONS DIVERSES

- Le repas des agents et élus se déroulera le 7 mai à 19H30
- La soirée « repas+théâtre » qui devait être organisée le 24 février 2019 à la salle des fêtes de FARGES par l'Association JOSESPOIR est annulée.
- Mme CLAVEL Jessica, ATSEM à la commune est en formation de professionnalisation du 5 au 8 mars 2019 et sera remplacée par Mme Anaïs ROUX pendant cette période.
- Une réunion d'information pour l'organisation de la journée citoyenne est prévue le 6 mars 2019 à 18H30.
- Une commission « Finances » est programmée le 22 mars à 18H30.
- La réunion CCAS aura lieu le 13 mars à 18H30.

Le Maire

Sylvain DUMAS

